

# LES EFFETS DE GENRE DE LA SÉPARATION SUR L'ENDETTEMENT DES HOMMES ET DES FEMMES EN SUISSE : UNE ANALYSE LONGITUDINALE

Boris Wernli, Caroline Henchoz

*Alors qu'en France comme en Suisse plus de 40 mariages sur 100 s'achèvent par un divorce, on en sait encore peu sur les conséquences d'une séparation sur l'endettement individuel. Cette étude longitudinale fondée sur les données du panel suisse de ménages rend compte des risques accrus d'endettement global pour les parents ainsi que pour les personnes qui conservent un lien de codépendance économique après la séparation. Elle relève les effets négatifs cumulés de la séparation pour les pères séparés qui obéissent au modèle familial et de rupture dominant. Elle souligne également les conséquences plus contrastées de la séparation sur l'endettement des femmes, certaines parvenant à entrer dans une logique d'émancipation financière en se libérant de leurs arriérés de paiement alors que d'autres gèrent leurs dettes au prix d'importantes difficultés économiques mais sans que cela n'affecte forcément leur niveau de satisfaction.*

En 2015, les personnes séparées sont les plus représentées dans les dossiers de surendettement déposés auprès de la Banque de France<sup>[1]</sup>. Selon elles, le divorce et la séparation constituent une des principales causes de leurs difficultés financières<sup>[2]</sup>. La Suisse ne dispose pas d'observatoire des crédits aux ménages ou de mesures de traitement du surendettement centralisées comme celles que gère la Banque de France mais le constat est le même<sup>[3]</sup>. Alors qu'en Suisse et en France plus de 40 mariages sur 100 s'achèvent par un divorce, on sait encore peu de choses sur le lien entre séparation et endettement<sup>[4]</sup>. Les études sur les conséquences économiques du divorce sont nombreuses et aussi anciennes que l'intérêt des sciences sociales pour cette problématique mais elles renseignent surtout sur la baisse du niveau de vie et le risque de pauvreté<sup>[5]</sup>.

[1] BANQUE DE FRANCE, *Le surendettement des ménages. enquête typologique 2015. Analyse des primo-déposants*, Banque de France, 2016, p. 33.

[2] BANQUE DE FRANCE, *Étude des parcours menant au surendettement*, Service des Études et Projets, 2014, p. 22.

[3] DETTES CONSEIL SUISSE, *Statistiques 2015 de Dettes Conseils Suisse*, Berne, Dettes Conseil Suisse, 2016.

[4] Jeffrey DEW, « The association between consumer debt and the likelihood of divorce », *Journal of Family and Economic Issues*, vol. 32, n° 4, 2011, pp. 554-565.

[5] Pour recension, Paul R. AMATO, « Research on Divorce: Continuing Trends and New Developments », *Journal of Marriage and Family*, vol. 72, n° 3, 2010, pp. 650-666 ; Anne LAMBERT, « Des causes aux conséquences du divorce : histoire critique d'un champ d'analyse et principales orientations de recherche en France », *Population*, vol. 64, n° 1, 2009, pp. 155-182.

S'appuyant sur des données longitudinales qui permettent de suivre les personnes dans le temps, cet article étudie l'influence d'une séparation sur l'endettement des hommes et des femmes. Il a été démontré que ces dernières sont davantage affectées financièrement par une séparation<sup>[6]</sup>. Pourtant, lorsqu'on s'intéresse à l'endettement problématique comme nous le faisons dans l'étude que nous menons actuellement<sup>[7]</sup>, il n'est pas rare que nos interlocuteurs, des personnes endettées ou des professionnels du champ, soulignent les risques accrus des pères divorcés (cf. encadré), ce qui semble contradictoire avec les résultats précédents. À ce stade, nous ne disposons pas d'informations pour confirmer ou infirmer ces assertions. Observe-t-on un « renversement » des inégalités de genre en matière d'endettement post-séparation ? Serait-il lié à des effets de genre non distingués jusque-là ? Et si oui, quels sont-ils ? Si les hommes sont moins affectés financièrement par une séparation, les explications doivent alors être trouvées ailleurs que dans la baisse du revenu disponible.

## ◀ Contributions à l'entretien de l'enfant et de l'ex-époux (ou pensions alimentaires) en Suisse

Il n'existe pas de barème fédéral concernant le montant des contributions à l'entretien. Selon l'article 285 du Code civil suisse (CCS), la contribution à l'entretien de l'enfant dépend de plusieurs critères tels que ses besoins, sa fortune et ses revenus ainsi que la capacité contributive des parents (revenu et fortune). Celle de l'ex-époux répond au principe du *clean break* qui promeut la capacité individuelle à pourvoir à son propre entretien après le divorce (article 125 CCS). Dans cette perspective, la contribution financière doit permettre au conjoint qui en bénéficie d'acquiescer son indépendance financière. Souvent limitée dans le temps et dégressive, elle est fixée en tenant compte de la répartition des tâches et du niveau de vie des époux pendant le mariage, de leurs revenus et fortunes, de leur perspective de gain (variable selon leur âge, état de santé, niveau de formation, etc.) ainsi que de la durée du mariage.

## ◀ ... et endettement des hommes

Les contributions à l'entretien de l'enfant et de l'ex-époux ne peuvent pas entamer le minimum vital du débiteur, soit frs. 1 200.- pour une personne seule (article 93 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite). Ce forfait couvre les frais relatifs aux besoins de base (nourriture, vêtements, santé, etc.) auxquels s'ajoutent les dépenses de loyer et d'assurance maladie qui, en Suisse, ne sont pas directement déduites des salaires mais financées individuellement. Il en va de même pour la contribution fiscale. Pourtant, elle n'est pas intégrée dans le forfait, ce qui augmente le risque d'endettement des personnes dans cette situation qui peuvent difficilement dégager des fonds pour s'en acquitter.

[6] *Ibid.*

[7] Recherche financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) sur les processus et mode de gestion de l'endettement problématique (<http://fns.unifr.ch/dettes-et-argent/fr/>)

En Suisse où la trajectoire la plus fréquente chez les couples avec enfant est le mariage<sup>[8]</sup>, une prise en charge du rôle de pourvoyeur des revenus par les hommes<sup>[9]</sup>, puis avec la séparation, l'attribution de la garde de l'enfant à la mère<sup>[10]</sup>, les pères ont plus de probabilité de payer des contributions, et par conséquent, sont considérés comme ayant plus de risques de s'endetter après la séparation.

## ◀ Le divorce : un réajustement économique qui entraîne l'endettement ?

La rupture a des conséquences sur les revenus et les charges auxquels font face les ex-conjoints. Elle conduit à des dépenses supplémentaires (comme des frais de déménagement) et des frais immédiats (frais de justice, prestations compensatoires en France) qui peuvent être décisifs dans les parcours menant au surendettement<sup>[11]</sup>. La fluctuation des revenus disponibles est aussi en cause<sup>[12]</sup>. Les femmes connaissent généralement une baisse de leur niveau de vie plus importante que celle des hommes après le divorce<sup>[13]</sup>. Bien qu'en Suisse, l'écart entre les sexes s'estompe un peu avec le temps, notamment grâce au haut degré d'insertion sur le marché du travail des femmes, aux transferts privés de l'ex-conjoint et des enfants ou à une remise en couple<sup>[14]</sup>, on peut s'attendre à ce qu'elles aient plus de risques d'endettement, au moins à court terme. En outre, si on considère que l'arbitrage juridique attribue la garde des enfants sans que leur coût réel ne soit équitablement réparti entre les deux parents<sup>[15]</sup>, on peut émettre l'hypothèse que les mères seront dans une situation encore plus délicate.

Supposer qu'une baisse de revenu ou une augmentation des charges peut avoir des conséquences sur l'endettement revient à le considérer comme un potentiel outil de gestion des finances domestiques. Un emprunt ou un achat à crédit offre l'opportunité d'entrer en possession de ressources financières ou de biens supplémentaires sans avoir à sortir de

[8] Lorsque le couple a un enfant, la part des personnes mariées dépasse 95 % (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles.assetdetail.40893.html>)

[9] En 2015, les hommes fournissent en moyenne plus de 50 % des revenus du ménage dans 80 % des couples et dans 90 % lorsqu'il y a des enfants (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/conciliation-emploi-famille/contribution-revenu-travail-menage.html>)

[10] Entre 2012 et 2014, les pères à la tête d'une famille monoparentale représentaient 2,3 % des ménages contre 12,1 % pour les mères (Yvon CSONKA, Andrea MOSIMANN, *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2017*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017, p. 11).

[11] BANQUE DE FRANCE, art. cit., 2014, Annexe 5.

[12] Stefan ANGEL, Karin HEITZMANN, « Over-indebtedness in Europe: The relevance of country-level variables for the over-indebtedness of private households », *Journal of European Social Policy*, vol. 25, 2015-07-01, 2015, pp. 331-351.

[13] Hans-Jürgen ANDRESS, Barbara BORGLOH, Miriam BRÖCKEL *et al.*, « The economic consequences of partnership dissolution. A comparative analysis of panel studies from Belgium, Germany, Great Britain, Italy, and Sweden », *European Sociological Review*, vol. 22, n° 5, 2006, pp. 533-560.

[14] Maurizia MASIA, Monica BUDOWSKI, « Trennung, Scheidung oder Gründung einer neuen Lebensgemeinschaft: Auswirkungen von Erwerbstätigkeit, Bildung und Familienverlauf auf die materielle Lebenssituation », *Armut trotz Arbeit. Die neue Arbeitswelt als Herausforderung für die Sozialpolitik*, Stefan KUTZNER, *et al.* (dir.), Zürich, Seismo, 2009, p. 93-112 ; David VAUS, Matthew GRAY, Lixia QU *et al.*, « The economic consequences of divorce in six OECD countries », *Australian Journal of Social Issues*, vol. 52, n° 2, 2017, pp. 180-199.

[15] Jean KELLERHALS, Pierre-Yves TROUTOT, « Divorce et modèles matrimoniaux. Quelques figures pour une analyse des règles de l'échange », *Revue française de sociologie*, vol. 23-2, 1982, pp. 195-222 ; Christine DELPHY, « Mariage et divorce : l'impaque à double face », *Les temps modernes*, 1974, pp. 1815-1829.

liquidités<sup>[16]</sup>. Les arriérés de paiement et les retards de factures sont une stratégie parmi d'autres pour desserrer temporairement les contraintes budgétaires et libérer cet argent pour d'autres usages<sup>[17]</sup>. Dans notre recherche, ces deux types d'endettement font référence à la variable « dettes »<sup>[18]</sup> pour le premier et à la variable « arriérés de paiement »<sup>[19]</sup> pour le second. De manière à être plus clairs, nous parlerons désormais « d'endettement global » lorsque notre propos englobera ces deux types d'endettement. En 2013, il touche près de 40 % de la population vivant en Suisse<sup>[20]</sup>. Les arriérés de paiement (notamment d'impôts et de primes d'assurance maladie) sont les types d'endettement les plus fréquents, viennent ensuite les contrats de *leasing* (location avec ou sans option d'achat pour les véhicules) suivis par les crédits à la consommation<sup>[21]</sup>.

## ◀ Séparation et répartition des dettes existantes

La rupture implique aussi la répartition des dettes du couple. Le droit prévoit en effet une certaine solidarité vis-à-vis des dettes contractées durant l'union (*cf.* encadré). La Banque de France relève ainsi que leur prise en charge est un facteur conduisant au surendettement<sup>[22]</sup>. Aux États-Unis, les personnes divorcées, et surtout les femmes, ont plus de difficultés à faire face à leurs créances, ce qui augmente le risque de faillite personnelle<sup>[23]</sup>. En Suisse, les faillites volontaires sont difficiles d'accès<sup>[24]</sup> et on ne dispose pas de variables appréhendant le surendettement. Nous avons donc recouru à deux autoévaluations de la situation financière pour tenter de mieux cerner les difficultés des personnes avec des dettes ou des arriérés de paiement. La première renseigne la capacité des individus à répondre aux besoins financiers de leur ménage<sup>[25]</sup> et la seconde, la satisfaction qu'ils éprouvent quant à leur situation financière<sup>[26]</sup>.

[16] Loïc CHAPEAUX, Michel MOUILLART, « Endettement des ménages », *Revue d'économie financière*, vol. 46, n° 2, 1998, pp. 59-74.

[17] Christian DE MONTLIBERT, « Les surendettés ou les déçus du monde économique », *Regards Sociologiques*, vol. 32, 2006, pp. 109-133.

[18] Question posée : « Depuis l'année dernière, avez-vous payé des mensualités relatives à un crédit, une dette ou un *leasing*, à l'exclusion de dettes hypothécaires ? Oui/non ».

[19] « Depuis l'année dernière, avez-vous connu des difficultés qui ont entraîné des retards dans le règlement des factures de votre ménage ? Oui/non ».

[20] <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/02/blank/dos/04/02.html>

[21] *Ibid.*

[22] BANQUE DE FRANCE, art. cit., 2014, Annexe 5.

[23] Angela C. LYONS, Jonathan FISHER, « Gender differences in debt repayment problems after divorce », *Journal of Consumer Affairs*, vol. 40, n° 2, pp. 324-346.

[24] Sébastien MERCIER, Rémi KAMMERMAN, « L'existence de biens à abandonner aux créanciers, condition nécessaire de la faillite volontaire (art. 191LP) ? », *Pladoyer*, vol. 5, n° 16, 2016, pp. 38-43.

[25] « Comment réussissez-vous à tourner avec le revenu actuel de votre ménage, si 0 signifie "très difficilement" et 10 "très aisément" ? ». Il s'agit de l'équivalent de la capacité à joindre les deux bouts de l'enquête EU-SILC. La réponse est donnée pour l'ensemble du ménage par l'intermédiaire de la personne de référence. Parfois, la réponse émane du partenaire de la personne considérée comme étant de référence une fois le couple séparé. C'est toutefois le seul indicateur à notre disposition.

[26] « Quel est globalement votre degré de satisfaction par rapport à votre situation financière, si 0 signifie "pas du tout satisfait" et 10 "tout à fait satisfait" ? »

## ◀ La solidarité conjugale face aux dettes en Suisse<sup>[27]</sup>

Chacun est considéré comme seul responsable des dettes qu'il a contractées. Deux exceptions : les époux, qui indépendamment de leur régime matrimonial, sont considérés comme coresponsables s'ils vivent en commun et s'il s'agit d'une dette afférente aux besoins courants du ménage (frais alimentaires, de logement, éducation des enfants, cotisation à l'assurance-maladie de base, etc.). Dans certains cantons, ils sont également coresponsables des impôts du couple. Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le partenariat enregistré en 2017, il en va de même pour les partenaires enregistrés de même sexe. Dans ces deux cas, le créancier peut poursuivre indifféremment l'un ou l'autre des conjoints ou les deux pour l'entier de la dette.

Considérer la répartition des dettes nous conduira à être attentifs aux caractéristiques socio-démographiques des personnes concernées, notamment à leur statut matrimonial. En outre, si le terme « accident de la vie » pour désigner le divorce et ses conséquences économiques suggère une malchance également répartie au sein de la population, d'autres recherches montrent que ce n'est pas le cas<sup>[28]</sup>. Avoir des difficultés économiques ou être endetté augmente la probabilité de se séparer<sup>[29]</sup>. Autrement dit, il s'agira de vérifier dans quelle mesure l'endettement global des personnes séparées est une conséquence de la désunion ou un effet de sélection de la population, les personnes endettées se séparant plus que les autres.

## ◀ Données et méthodes

Notre analyse se base sur les données du Panel suisse de ménages<sup>[30]</sup>, une enquête longitudinale multithématique basée sur trois échantillons représentatifs de la population résidente suisse. Afin de comparer la situation des personnes en couple et séparées, nous avons retenu toutes les personnes vivant ou ayant vécu en couple hétérosexuel durant la période de 1999 et 2016, qu'elles se soient ou non séparées par la suite (vagues 1 à 17)<sup>[31]</sup>. On compte ainsi 82 000 observations différentes et complètes menées auprès de 14 200 individus, dont 944 se sont séparés durant la période qui nous intéresse. Les difficultés économiques n'apparaissant pas nécessairement immédiatement après la séparation, nos modèles d'analyse portent sur la période précédant la rupture d'union, celle de l'année de la séparation et deux ans après. Après cette période, les personnes séparées sortent de l'échantillon.

[27] COMMISSION TECHNIQUE DES JURISTES DES CENTRES SOCIAUX PROTESTANTS, *Couple et dettes*, Lausanne, Éditions La Passerelle, 2003.

[28] Ana PERRIN-HEREDIA, « Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires », *Sociétés contemporaines*, vol. 76, n° 4, 2009, pp. 95-119.

[29] Paul R. AMATO, art. cit. 2010 ; Anne LAMBERT, art. cit. ; Jeffrey DEW, art. cit.

[30] Le Panel suisse de ménages ([www.swisspanel.ch](http://www.swisspanel.ch)) est financé par le FNS. Il s'agit d'une enquête longitudinale multithématique représentative menée par la Fondation suisse pour la recherche en sciences sociales ([www.forscenter.ch](http://www.forscenter.ch)).

[31] En raison de cas manquants et d'une variable de contrôle (la satisfaction de la vie en général) présente seulement dès la 2<sup>e</sup> vague en 2000, il y a quelques variations selon les modèles et les variables.

L'effet de la séparation sur le revenu annuel net ajusté à la disposition des ex-conjoints<sup>[32]</sup>, sur la présence d'arriérés de paiement et de dettes et sur les évaluations subjectives de la situation financière du ménage se fait sous contrôle de plusieurs paramètres susceptibles de les influencer (sexe, état-civil au moment de la vie en couple, âge, niveau d'éducation, temps de travail, nationalité suisse ou étrangère). Compte tenu de son importance, nous avons introduit le revenu annuel net<sup>[33]</sup> dans les modèles explicatifs liés à l'endettement et aux autoévaluations de la situation financière.

Les charges étant parfois sous-estimées dans le calcul des pensions alimentaires, nous avons intégré le fait de vivre ou non avec des enfants mineurs. Des analyses complémentaires démontrant que les enfants majeurs, souvent indépendants financièrement, ont peu d'impact, ils n'ont pas été introduits dans le modèle. Afin de tenter d'isoler l'effet de sexe de celui du pouvoir financier, nous avons aussi distingué le partenaire qui pourvoit principalement aux revenus du couple (apport de plus de 50 %). En effet, si ce dernier est censé éprouver moins de difficultés économiques après le divorce, n'ayant pas à compenser la perte de revenu de son ex-époux<sup>[34]</sup>, d'autres études montrent que les femmes dans cette situation ont plus de risques de surendettement<sup>[35]</sup>.

Les analyses longitudinales sont basées sur les données cumulées des vagues 1 à 17, structurées sous la forme de fichiers « périodes-personnes » ou format long, les informations relatives à un individu étant représentées sous la forme de plusieurs enregistrements.

Les modèles sont estimés séparément pour les deux sexes, l'introduction des effets d'interaction permettant de tester l'hypothèse des effets différenciés d'une séparation pour les femmes et les hommes. Nous avons mobilisé deux techniques d'analyse adaptées aux données longitudinales. Pour les variables dépendantes continues (revenu annuel net ajusté et évaluations subjectives de la situation financière), nous avons utilisé un modèle linéaire mixte (MLM) multiniveaux<sup>[36]</sup>. La variable dépendante continue est considérée comme la somme linéaire d'effets fixes et d'effets aléatoires. Les effets fixes, ou partie structurelle, ont le même effet pour tous les individus, tandis que les effets aléatoires permettent de corréliser entre elles les observations d'un même individu, nous affranchissant ainsi du postulat d'indépendance des observations qui est fait dans un modèle de régression linéaire classique.

Pour les variables dépendantes dichotomiques (arriérés de paiement ou dettes), nous avons opté pour des régressions logistiques par équations d'estimations généralisées (GEE<sup>[37]</sup>), qui permettent de tenir compte de la corrélation entre les observations d'un même individu. Relatifs à l'ensemble de la population concernée, ces modèles qualifiés de « marginaux » décrivent l'effet général de chaque paramètre considéré. Ils ont l'avantage d'être simples et robustes, surtout avec un grand échantillon et un nombre réduit de données manquantes, ce qui est notre cas.

[32] Soit le revenu après paiement/réception des pensions alimentaires et des autres sommes versées/reçues par le ménage de la part de personnes privées, pondéré par le nombre de personnes dans le ménage.

[33] Les revenus et pensions versées et reçues manquants (10-15 %) ont été imputés en utilisant la méthode préconisée par Little and Su (Oliver LIPPS, *Income imputation in the Swiss Household Panel 1999-2007*, Lausanne, FORS, 2010).

[34] Patricia A. McMANUS, Thomas A. DIPRETE, « Losers and winners: The financial consequences of separation and divorce for men », *American Sociological Review*, vol. 66, n° 2, 2001, pp. 246-268.

[35] Stefan ANGEL, Karin HEITZMANN, art. cit.

[36] Judith D. SINGER, John B. WILLETT, *Applied Longitudinal Data Analysis: Modeling change and event occurrence*, Oxford University Press, 2003.

[37] Alan AGRETI, *Categorical data analysis. Third edition*, Wiley, 2013, 1990.

## ◀ Résultats

### ■ Des hommes et des femmes séparés globalement plus endettés

La *table 1* compare la situation des hommes et les femmes en couple et séparés (jusqu'à 2 ans après la séparation). Elle ne permet pas de conclure si les écarts relevés sont occasionnés par la rupture mais fournit plusieurs pistes qu'il s'agira d'explorer ensuite.

**Table 1. Statistiques descriptives<sup>[38]</sup> selon le sexe et la situation de couple - moyennes et %**

	En couple		Rupture d'union	
	Femme	Homme	Femme	Homme
<b>Variables sociodémographiques</b>				
Âge en années	49,3	51,9	42,1	43,2
Niveau de formation, échelle de 0-10	5,1	6,4	5,4	6,4
Temps de travail prof. par rapport à un temps plein en %	39	71	59	82
Nationalité suisse (0 = non, 1 = oui)	92 %	90 %	95 %	93 %
Habite avec au moins un enfant mineur < 18 ans (0 = non, 1 = oui)	40 %	40 %	39 %	11 %
A au moins un enfant mineur < 18 ans mais n'habite pas avec (0 = non, 1 = oui)	0 %	0 %	1 %	23 %
Marié avant la séparation (0 = non, 1 = oui)	86 %	86 %		
<b>Variables liées au revenu annuel net ajusté</b>				
Revenu annuel du ménage net, en frs	121 573	126 032	75 124	97 709
Paiement annuel du ménage à d'autres personnes, en frs	2 154	2 331	1 541	10 584
Montant annuel reçu d'autres personnes, en frs	873	751	8 183	987
Revenu annuel du ménage net ajusté, en frs	67 842	70 731	50 478	72 265
<b>Variables d'organisation au sein des ménages</b>				
Pourvoyeur principal avant la séparation (0 = non, 1 = oui)	14 %	89 %		
<b>Variables liées aux dettes</b>				
Arriéré de paiement dans le ménage	8 %	7 %	18 %	16 %
Dettes dans le ménage	16 %	16 %	17 %	21 %
<b>Variables de satisfaction</b>				
Satisfaction de la vie en général (0 = pas du tout satisfait, 10 = tout à fait satisfait)	8,2	8,1	7,4	7,1
Réussit à tourner avec le revenu du ménage (0 = très difficilement, 10 = très aisément)	7,6	7,6	6,4	6,6
Satisfaction de la situation financière (0 = pas du tout satisfait, 10 = tout à fait satisfait)	7,5	7,3	6,3	6,2
n observations	39 079	34 762	1 206	873
n individus différents	7 028	6 484	537	407

Les variables dépendantes sont surlignées en gris

Les hommes et les femmes séparés ont plus de risques de vivre dans des ménages avec des dettes et des arriérés de paiement que les personnes en couple. Les femmes sont plus concernées par les arriérés de paiement (18 % contre 16 % des hommes séparés et 8 % et 7 % chez les femmes

[38] Les statistiques relatives aux observations annuelles, soit en moyenne 5,8 observations par personne suivie.

et hommes en couple). Comme elles ont le revenu annuel net ajusté le plus faible et le plus de difficultés à vivre au quotidien, on peut supposer que les retards de paiement sont le signe de difficultés financières.

À ce stade, il est difficile de fournir des hypothèses concernant le haut niveau de dettes des hommes séparés (21 % contre 17 % pour les femmes et 16 % pour les hommes et femmes en couple). Alors que le niveau de formation et la nationalité sont, en Suisse, fortement corrélés à l'endettement<sup>[39]</sup>, ce n'est pas une piste que l'on peut retenir, le profil des hommes séparés étant sur ces points relativement semblables à celui des hommes mariés. De plus, ils sont plus jeunes que les hommes en couple, ce qui ne permet pas d'attribuer leurs dettes à un parcours de vie et d'accumulation d'engagements financiers. En d'autres termes, il ne semble pas y avoir d'effet de sélection expliquant la présence accrue de dettes chez cette population. Les hommes séparés bénéficiant des revenus annuels nets ajustés les plus élevés, la piste d'un endettement pour compenser un faible revenu est peu probable. Peu d'indices semblent également aller dans le sens de dettes liées aux contributions d'entretien. Certes, les hommes séparés sont ceux qui versent le plus d'argent à des personnes extérieures à leur ménage (une partie concerne sans doute les pensions alimentaires puisqu'ils sont 23 % à ne pas vivre avec leur enfant mineur contre 0 % quand ils sont en couple) mais selon l'Office fédéral de la statistique suisse (OFS), la prise d'un crédit pour financer l'éducation ou la garde des enfants est plutôt rare<sup>[40]</sup>.

## ■ L'effet de la séparation sur les revenus

Pour des raisons de place, et parce que nos résultats confirment d'autres études (*cf.* note 14), nous mentionnons ici uniquement les points les plus pertinents pour la suite de notre démonstration.

Le revenu annuel net ajusté du ménage<sup>[41]</sup> est sensiblement égal pour les femmes et hommes en couple. Il connaît pourtant des variations importantes après une séparation. Si les hommes séparés ont un revenu disponible plus élevé que les personnes en couple et les femmes séparées (*table 1*), cela ne peut pas être attribué à la rupture, car celle-ci a un effet général négatif pour les hommes et les femmes (respectivement -15 200 francs et -16 300). Certains facteurs contribuent à réduire plus encore le revenu disponible comme le fait d'obtenir la garde des enfants après la séparation (soit -15 700 pour les femmes et -20 400 frs pour les hommes) ou d'avoir été mariées pour les femmes (-8 500 frs, alors que cela n'a pas d'effet pour les hommes). Avoir été le pourvoyeur principal du ménage avant la séparation compense en partie l'effet négatif de la séparation sur les revenus<sup>[42]</sup> (+11 000 pour une femme, +10 000 frs pour l'homme).

Ainsi, les facteurs cités ont des effets inégaux sur les revenus masculins et féminins. En outre, leurs effets se cumulent de manière différenciée. En Suisse où la trajectoire de la plupart des couples avec enfant est le mariage, une prise en charge du rôle de pourvoyeur des revenus par les hommes, puis avec la séparation, l'attribution de la garde de l'enfant aux femmes (*encadré 1*), ce sont surtout les mères qui sont affectées par une baisse de revenu disponible après la sépa-

[39] <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/endettement.html>

[40] Ils concernent 0,4% de la population totale (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/endettement.assetdetail.219206.html>)

[41] Le revenu annuel net ajusté est prédit grâce à un modèle multiniveau longitudinal.

[42] En raison du fait que le revenu du pourvoyeur était réparti entre tous les membres du ménage au moment de la cohabitation, ce qui n'est plus le cas après.

ration. Elles ont ainsi deux fois plus de risques que les hommes d'être en situation de pauvreté lorsqu'elles sont à la tête d'une famille monoparentale<sup>[43]</sup>.

## ■ L'effet de la séparation sur l'endettement global

Le fait que la séparation affecte peu les revenus disponibles des pourvoyeurs principaux du ménage, des hommes dans 80 % des cas (note 9), explique peut-être en partie pourquoi la rupture d'union n'a, en tant que telle, pas de conséquences significatives sur leur niveau de dettes et d'arriérés de paiement, que ce soit directement après la séparation ou deux ans plus tard (table 2). Autrement dit, si les hommes divorcés sont plus endettés (table 1), les analyses longitudinales montrent que cela ne peut être attribué directement à la séparation du couple. La rupture n'a également pas de conséquences directes sur les arriérés de paiement des femmes. Cependant, elle a des effets sur leur probabilité d'avoir des dettes qui chute directement après la séparation (odds ratio de 0,48). Les femmes séparées subissant la plus forte baisse de revenu, il semble peu probable qu'elles aient été en mesure de rembourser immédiatement une partie de leurs créances. Par conséquent, il reste une piste d'explication : les hommes ont pris à leur charge une part plus importante des dettes du ménage ou endossé les dettes qui étaient de leur fait lorsqu'ils vivaient en couple mais qui étaient indifféremment attribuées aux deux conjoints, la question posée portant sur l'endettement du ménage et non sur l'endettement individuel.

### • L'effet discriminant de la séparation

Bien que la séparation ait, en général, peu de conséquences sur l'endettement global, voire plutôt un effet positif puisqu'elle baisse la probabilité des femmes séparées d'avoir des dettes, elle affecte plus particulièrement certaines populations.

La première partie de la table 2 concerne l'ensemble des personnes interrogées qu'elles soient ou non séparées. Les résultats sont congruents avec ceux de l'OFS<sup>[44]</sup> indiquant que le fait d'avoir des dettes et des arriérés de paiement concerne plus particulièrement les personnes de nationalité étrangère, avec un bas niveau de formation, travaillant à plein temps et vivant avec des enfants mineurs. En Suisse, le revenu a des effets paradoxaux. Plus il est élevé et plus on observe la présence de dettes<sup>[45]</sup>. Cela s'explique notamment par la législation en vigueur. Le prêteur est en effet tenu par la loi (art. 28 de la loi sur le crédit à la consommation) de vérifier la capacité financière du débiteur à rembourser l'emprunt en 36 mois, ce qui permet difficilement aux ménages les plus modestes d'y accéder. Si l'on examine les effets de la rupture en fonction du revenu (2<sup>e</sup> partie du tableau), on relève ainsi que plus le revenu des femmes après la séparation augmente et plus elles risquent de vivre avec des dettes (odds de 1,03). Autrement dit, « l'effet bénéfique » de la séparation sur les dettes féminines décrit précédemment concerne surtout les femmes avec des revenus modestes. Plus les revenus féminins après la rupture sont élevés et moins il se fait sentir, voire est complètement annihilé pour les plus aisées. Le fait que cet effet ne soit plus

[43] Robin TILLMANN, Monica BUDOWSKI, « La pauvreté persistante : un phénomène de classe, de cumul de désavantages ou d'individualisation ? », *Swiss Journal of Sociology*, vol. 32, n° 2, 2006, pp. 329-348.

[44] <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/endettement.html>

[45] *Ibid.* ; Caroline HENCHOZ, Boris WERNLI, « L'endettement des jeunes est-il supérieur à celui des adultes en Suisse ? », *La Vie économique, revue de politique économique*, vol. 1/2, 2012, pp. 53-56.

significatif chez les femmes après deux ans tend toutefois à indiquer qu'il s'agit de dettes rapidement réglées. Les arriérés de paiement obéissent à la logique inverse. Ils sont davantage le fait de ménages d'hommes et de femmes ayant de faibles revenus, confirmant ainsi qu'ils sont bien le signe de difficultés économiques et de stratégies de priorisation des dépenses mises en place pour faire face aux obligations financières les plus urgentes.

En outre, trois autres facteurs ont une importance déterminante dans le risque d'endettement global après la rupture :

### La parentalité

Être parent d'enfants mineurs, que l'on vive ou non avec, augmente le risque d'arriérés de paiement et, dans une moindre mesure, d'endettement. Si l'on applique notre grille de lecture en tentant de dégager la situation des personnes qui suivent la trajectoire familiale et de rupture dominante et qui, par conséquent, seront les plus nombreuses dans la situation décrite, on observe que la rupture n'a pas d'effet sur le risque d'endettement global des mères qui vivent avec leurs enfants après la séparation. Par contre, elle a des conséquences sur l'endettement global des pères. Ceux qui n'habitent pas avec leur enfant (situation qui dans notre échantillon ne concerne que les personnes séparées) connaissent les risques d'arriérés de paiement les plus élevés (par ex. odds de 2,15 contre 1,87 pour les femmes dans la même situation). En outre, la rupture accroît significativement la présence de dettes des pères obtenant la garde des enfants (1,83). S'ils ne représentent pas la majorité des cas (11 %), la plupart des hommes n'habitent pas avec leurs enfants mineurs après la rupture (cf. table 1), cet autre chiffre souligne que la séparation amplifie le risque d'endettement global des pères.

86

### La codépendance économique

Toutes choses égales par ailleurs, les personnes qui entretiennent des relations économiques avec d'autres ménages ont un risque d'endettement global plus élevé. Verser de l'argent augmente la présence de dettes chez les femmes ainsi que la probabilité de dettes et d'arriérés de paiement chez les hommes. Ce dernier résultat n'est pas étonnant. Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à verser des contributions d'entretien (*encadré 1*). Or en Suisse, un débiteur sur cinq ne les paierait pas, seulement en partie, ou en retard<sup>[46]</sup>. Cela se confirme par le fait qu'avoir été marié accroît fortement la présence d'arriérés de paiement chez les hommes l'année suivant la rupture (odds 2,03) mais n'a pas d'effet significatif chez les femmes. L'effet devient toutefois non significatif chez les hommes deux ans après la séparation, ce qui peut être vu comme la concrétisation du principe du *clean break* qui vise à privilégier des pensions de courte durée à l'ex-époux/épouse. Recevoir de l'argent d'autres ménages n'a pas d'effet significatif sur la présence de dettes mais cela augmente la probabilité d'arriérés de paiement chez les hommes et les femmes. On peut l'interpréter comme un indice des difficultés rencontrées lorsque les versements sont insuffisants, aléatoires ou pas reçus à temps pour faire face aux factures courantes. Autrement dit, c'est moins l'effet bénéfique ou non des flux d'argent entre les ménages que l'on observe que les conséquences négatives d'une relation financière persistant au-delà de la rupture. Peu importe que l'on soit le débiteur ou le créancier, entretenir des liens économiques avec d'autres ménages implique une codépendance qui augmente le risque d'endettement global.

[46] Stefanie ARNOLD, Carlo KNÖPFEL, *Les parents seuls entre crèche, place de travail et aide sociale. Document de discussion 18*, Fribourg, Éditions Caritas Suisse, 2007, p.6.

## Le pouvoir financier au sein du ménage

Le fait d'être pourvoyeur principal des revenus du ménage a des conséquences différentes selon que l'on soit homme ou femme. Les rares femmes dans cette situation<sup>[47]</sup> ont tendance à vivre dans des ménages avec plus d'arriérés de paiement alors que le contraire prévaut pour les hommes (1,51 contre 0,70). Cela s'explique notamment par le fait qu'on retrouve majoritairement des femmes pourvoyeuses principales dans les ménages modestes<sup>[48]</sup>. Après une rupture, ces femmes voient toutefois leurs arriérés de paiement baisser (0,36), ce que l'on peut interpréter de deux manières : soit ils n'étaient pas de leur fait et par conséquent, elles ne les ont pas endossés après la séparation ; soit elles les ont remboursés rapidement, car leur revenu a été peu affecté par la séparation grâce à « l'effet pourvoyeur principal » décrit plus haut.

---

[47] 14 % dans notre enquête, 19,4 % selon l'OFS (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/conciliation-emploi-famille/contribution-revenu-travail-menage.html>)

[48] <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/conciliation-emploi-famille/contribution-revenu-travail-menage.assetdetail.2906582.html>

**Table 2. Explication de la présence d'arriérés de paiement et de dettes dans le ménage - GEE**

	Dettes				Arriérés de paiement			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	Odds	Sig.	Odds	Sig.	Odds	Sig.	Odds	Sig.
<b>Déterminants sociodémographiques</b>								
Âge en années	0,963	***	0,964	***	0,969	***	0,966	**
Nationalité suisse (0 = non, 1 = oui)	0,697	***	0,629	***	0,732	***	0,651	***
Niveau de formation, échelle de 0-10	0,960	***	0,933	***	0,918	***	0,918	***
Temps de travail prof. par rapport à un temps plein en %	1,005	***	1,004	***	1,003	***	1,000	ns
Habite avec au moins un enfant mineur < 18 ans (0 = non, 1 = oui)	1,253	***	1,181	***	1,762	***	1,696	***
A au moins un enfant mineur <18 ans mais n'habite pas avec (0 = non, 1 = oui)	1,755	*	1,160	ns	1,873	*	2,151	**
Marié avant la séparation (0 = non, 1 = oui)	1,196	***	1,122	(*)	1,084	ns	1,185	(*)
Pourvoyeur principal avant la séparation (0 = non, 1 = oui)	1,116	ns	0,927	ns	1,513	***	0,697	***
Revenu annuel du ménage net, en 10 000.- frs	1,004	**	1,004	**	0,931	***	0,940	***
Paiement annuel du ménage à d'autres personnes, en 10 000.- frs	1,011	**	1,015	***	1,003	ns	1,015	*
Montant annuel reçu d'autres personnes, en 10 000.- frs	0,990	ns	1,000	ns	1,033	*	1,018	**
<b>Effets de la rupture</b>								
Rupture d'union depuis la dernière vague (0 = non, 1 = oui)	0,477	**	0,866	ns	1,062	ns	0,690	ns
Rupture d'union depuis la dernière vague + 2 années (0 = non, 1 = oui)	0,845	ns	0,844	ns	1,845	ns	0,978	ns
Marié* rupture d'union depuis la dernière vague	1,058	ns	1,207	ns	1,508	ns	2,033	*
Marié* rupture d'union depuis la dernière vague + 2 années	0,950	ns	0,873	ns	0,637	ns	0,638	ns
Enfant mineur* rupture d'union depuis la dernière vague	1,417	ns	1,828	*	0,837	ns	0,519	ns
Enfant mineur* rupture d'union depuis la dernière vague + 2 années	1,493	ns	1,381	ns	1,524	ns	0,519	ns
Pourvoyeur principal* rupture d'union depuis la dernière vague	0,820	ns	1,010	ns	0,364	**	1,028	ns
Pourvoyeur principal* rupture d'union depuis la dernière vague + 2 années	0,964	ns	1,683	ns	0,957	ns	2,590	ns
Revenu annuel du ménage net, en 10 000.- frs* rupture d'union depuis la dernière vague	1,027	*	1,007	ns	1,011	ns	1,001	ns
Revenu annuel du ménage net, en 10 000.- frs* rupture d'union depuis la dernière vague + 2	0,994	ns	0,988	ns	0,953	ns	0,959	ns

\*\*\* p. &lt; 0,001, \*\* p. &lt; 0,01, \* p. &lt; 0,05, (\*) p. &lt; 0,10

Lecture : L'année suivant une séparation, le rapport des chances (odds ratio) des femmes de vivre dans un ménage ayant des dettes baisse de 52 % (1-0,477), toutes choses égales par ailleurs.

## ■ Les évaluations subjectives de la situation financière

Vivre dans un ménage avec des dettes ou des arriérés de paiement ne signifie pas pour autant connaître des difficultés économiques. Un arriéré de paiement peut être le fruit d'un oubli et une dette, un prêt dont le remboursement ne pose pas de problème. En l'absence de variables informant d'un éventuel surendettement, nous avons recouru à deux autoévaluations pour saisir les difficultés financières éprouvées : la capacité à joindre les deux bouts et la satisfaction financière. Selon la *table 3*, elles sont influencées par les mêmes variables sociodémographiques que l'endettement global, à savoir le revenu, l'âge, la nationalité et le niveau de formation.

### • *Les conséquences inégales de la séparation sur les difficultés financières éprouvées*

Les personnes qui conservent des arriérés de paiement après la séparation sont dans des situations particulièrement préoccupantes : leur capacité à *joindre les deux bouts* et leur satisfaction financière baissent progressivement durant les deux années suivant la rupture (2<sup>e</sup> partie de la *table 3*). Les effets négatifs sont plus importants pour les hommes que pour les femmes (par exemple, -1,76 en ce qui concerne la gestion financière 2 ans après contre -1,55 pour les femmes). Conserver des dettes après la rupture affecte aussi la satisfaction financière et la capacité à boucler les fins de mois des hommes mais seulement l'année qui suit la séparation (resp. -1,02 et -0,81). L'effet devenant ensuite non significatif, on peut présager une amélioration de leur situation financière.

On observe la situation inverse chez les femmes qui conservent des dettes après la rupture. Deux ans après, elles font part d'un accroissement de leurs difficultés à *joindre les deux bouts* (-0,98). Ce résultat est congruent avec le fait qu'on observe que seules les femmes provenant de ménages avec des dettes affirment éprouver des difficultés croissantes à boucler les fins de mois (-1,77 immédiatement et -2,06 deux ans après la désunion). Cela explique sans doute pourquoi leur niveau de satisfaction financière se péjore fortement deux ans après la rupture (-1,52). Si l'on rapporte ces résultats au fait que l'ensemble des femmes connaissent une baisse de revenu importante après la séparation sans que celle-ci ne contribue à augmenter directement leur niveau de dettes et d'arriérés de paiement (*cf. table 1*), nous pouvons faire l'hypothèse que leurs difficultés financières proviennent du fait qu'elles mobilisent une part de leur revenu pour faire face à leurs créances. En d'autres termes, on peut les comprendre comme le fruit ou le prix à payer d'une stratégie de gestion et de contrôle des dettes.

À noter enfin, l'un des rares effets positifs de la séparation pour les hommes : ceux qui ont des arriérés de paiement estiment que leur capacité à *joindre les deux bouts* (1,06) et leur satisfaction financière (1,53) ont augmenté suite à la rupture. Toutefois, l'effet est de court terme et devient non significatif deux ans après.

### • *Les populations à risque d'endettement après rupture ne sont pas celles qui éprouvent le plus de difficultés*

Les facteurs qui augmentent le risque d'endettement et d'arriérés de paiement, comme le fait d'être parent et d'avoir des relations économiques avec d'autres ménages, ont peu de conséquences sur l'évaluation de la capacité à joindre les deux bouts et la satisfaction financière des personnes avec des dettes et des arriérés de paiement. Au contraire, ils ont parfois des effets

protecteurs après la rupture. Par exemple, vivre avec des enfants mineurs accroît généralement les difficultés financières sauf pour les femmes des ménages endettées qui obtiennent la garde de leur enfant après la séparation. Elles estiment alors que leur capacité à gérer la situation financière s'est améliorée (+0,81 deux ans après la séparation, ce qui annule l'effet générique de la séparation de -0,41). On note un mécanisme semblable, quoiqu'à peine significatif, pour les femmes qui ont été mariées (+0,5). Ces effets ne peuvent pas être attribués au fait de recevoir des pensions alimentaires puisque toutes choses égales par ailleurs, bénéficier de versements d'autres ménages n'influence pas l'évaluation de la capacité à joindre les deux bouts de ces femmes. Autrement dit, les femmes qui suivent le schéma de famille et de rupture dominant bénéficient en quelque sorte d'effets protecteurs. Nous pouvons fournir deux pistes pour les expliquer : l'influence de facteurs non monétaires sur les variables d'autoévaluation financières<sup>[49]</sup> ; ou l'influence d'autres variables économiques non intégrées dans le modèle explicatif. En ce qui concerne les hommes, avoir été le pourvoyeur principal du ménage renforce certes leur capacité à joindre les deux bouts et a des effets positifs sur leur satisfaction financière mais cela n'a pas d'effet protecteur après la séparation, cette variable n'étant pas significative. Au contraire, verser de l'argent à d'autres ménages conduit ceux qui sont endettés et avec des arriérés de paiement à avoir plus de peine à boucler les fins de mois (resp. -0,04 à la limite de la significativité et -0,13). Une difficulté qui se rencontre également chez les pères endettés qui ne vivent pas avec leurs enfants mineurs (-0,50).

Enfin, plusieurs résultats confirment l'amélioration de la situation économique des femmes pourvoyeuses principales suite à une désunion. Malgré une situation économique plus difficile avant la rupture, les femmes dans cette situation et qui ont des dettes connaissent ensuite une amélioration de leur capacité à joindre les deux bouts (0,76) et celles qui ont des arriérés de paiement un accroissement de leur satisfaction financière (0,63).

[49] Cela ferait écho à ce qu'on peut observer concernant la satisfaction quant à la répartition des tâches ménagères au sein du ménage. L'évaluation ne semble pas porter uniquement sur les tâches ménagères, comme on pourrait s'y attendre, mais aussi sur la seconde partie de l'énoncé, à savoir le cadre dans lequel elles sont réparties, le ménage et les personnes concernées (Caroline HENCHOZ, Boris WERNLI, « La satisfaction des couples en Suisse face à la répartition des tâches ménagères : une approche longitudinale », *Population*, vol. 8, n° 4, 2013, pp. 617-642).

Table 3. Explication de l'évaluation subjective de la situation financière du ménage - MLM

	Ménages endettés avant la séparation						Ménages avec arriérés de paiement avant la séparation							
	Situation financière gérable			Satisfaction de la situation financière			Situation financière gérable			Satisfaction de la situation financière				
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes			
Estim.	Sig.		Estim.	Sig.		Estim.	Sig.		Estim.	Sig.		Estim.	Sig.	
Ordonnée à l'origine	2,865	***		0,812	***		1,671	***		0,390	ns		-0,544	ns
<b>Déterminants sociodémographiques</b>														
Âge en années	0,008	*		0,019	***		-0,004	ns		0,007	ns		0,010	*
Nationalité suisse (0 = non, 1 = oui)	0,424	***		0,304	**		0,539	***		0,399	**		0,211	ns
Niveau de formation, échelle de 0-10	0,085	***		0,063	***		0,060	***		0,014	ns		0,047	*
Temps de travail prof. par rapport à un temps plein en %	0,004	***		0,005	***		0,005	***		0,006	***		0,003	*
Habite avec au moins un enfant mineur < 18 ans (0 = non, 1 = oui)	-0,409	***		-0,112	(*)		-0,290	**		-0,482	***		0,015	ns
A au moins un enfant mineur < 18 ans mais n'habite pas avec (0 = non, 1 = oui)	-0,888	*		-0,590	ns		0,332	ns		-0,305	ns		-0,254	ns
Marié avant la séparation (0 = non, 1 = oui)	-0,253	**		0,329	***		-0,158	ns		-0,165	ns		0,147	***
Pourvoyeur principal avant la séparation (0 = non, 1 = oui)	-0,671	***		-0,2131	(*)		-0,423	***		0,385	**		0,647	***
Revenu annuel du ménage net, en 10 000.- frs	0,027	***		0,018	***		0,059	***		0,062	***		0,066	***
Paiement annuel du ménage à d'autres personnes, en 10 000.- frs	-0,025	ns		-0,048	*		0,022	ns		-0,131	*		-0,071	ns
Montant annuel reçu d'autres personnes, en 10 000.- frs	-0,020	ns		-0,024	ns		-0,053	ns		-0,006	ns		0,024	ns
Satisfaction de la vie en général (0 = pas du tout satisfait, 10 = tout à fait satisfait)	0,338	***		0,486	***		0,334	***		0,270	***		0,468	***
<b>Effets de la rupture</b>														
Rupture d'union depuis la dernière vague (0 = non, 1 = oui)	-1,774	***		-0,265	ns		-0,349	ns		1,060	(*)		1,532	**
Rupture d'union depuis la dernière vague + 2 années (0 = non, 1 = oui)	-2,064	***		-1,516	***		-0,358	ns		0,131	ns		-0,139	ns

\*\*\* p. &lt; 0,001, \*\* p. &lt; 0,01, \* p. &lt; 0,05, (\*) p. &lt; 0,10

Lecture : L'année suivant une séparation, les femmes qui vivaient déjà dans un ménage endetté voient la capacité financière de leur ménage à tourner baisser de 1,77 point sur une échelle allant de 0 à 10, toutes choses égales par ailleurs.

**Table 3. Explication de l'évaluation subjective de la situation financière du ménage - MLM (suite)**

	Ménages endettés avant la séparation						Ménages avec arriérés de paiement avant la séparation										
	Situation financière gérable			Satisfaction de la situation financière			Situation financière gérable			Satisfaction de la situation financière							
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes						
Estim.	Sig.		Estim.	Sig.		Estim.	Sig.		Estim.	Sig.		Estim.	Sig.				
Marié* rupture d'union depuis la dernière vague	0,501	(*)	*	-0,645	*	-0,554	*	-0,337	ns	0,505	ns	-0,669	(*)	0,192	ns	-0,093	ns
Marié* rupture d'union depuis la dernière vague + 2 années	0,546	ns	ns	-0,107	ns	0,077	ns	-0,182	ns	0,084	ns	-0,149	ns	0,247	ns	-0,034	ns
Enfant mineur* rupture d'union depuis la dernière vague	-0,100	ns	ns	0,628	ns	-0,065	ns	0,225	ns	-0,448	ns	0,304	ns	-0,417	ns	-0,100	ns
Enfant mineur* rupture d'union depuis la dernière vague + 2 années	0,811	*	ns	0,844	ns	0,459	ns	0,189	ns	0,650	ns	0,860	ns	0,590	ns	0,346	ns
Pourvoyeur principal* rupture d'union depuis la dernière vague	0,755	**	ns	-0,035	ns	0,560	(*)	0,165	ns	0,104	ns	0,652	ns	0,631	(*)	-0,243	ns
Pourvoyeur principal* rupture d'union depuis la dernière vague + 2 années	0,189	ns	ns	0,218	ns	-0,445	m	0,207	ns	0,077	ns	0,339	ns	-0,082	ns	0,195	ns
Revenu annuel du ménage net, en 10 000.- frs* rupture d'union depuis la dernière vague	0,087	***	*	0,053	*	0,047	(*)	0,056	*	0,096	*	-0,041	ns	0,035	ns	-0,037	ns
Revenu annuel du ménage net, en 10 000.- frs* rupture d'union depuis la dernière vague + 2 années	0,112	**	ns	0,025	ns	0,128	**	0,034	ns	0,021	ns	0,098	(*)	0,065	ns	-0,013	ns
Dettes* rupture d'union depuis la dernière vague	-0,130	ns	**	-0,818	**	-0,464	(*)	-1,018	***								
Dettes* rupture d'union depuis la dernière vague + 2 années	-0,981	**	ns	-0,494	ns	-0,517	ns	-0,402	ns								
Arriérés de paiement* rupture d'union depuis la dernière vague										-1,154	***	-1,396	***	-0,583	(*)	-1,821	***
Arriérés de paiement* rupture d'union depuis la dernière vague + 2 années										-1,545	***	-1,762	***	-1,216	*	-1,301	**

\*\*\* p. < 0,001, \*\* p. < 0,01, \* p. < 0,05, (\*) p. < 0,10

Lecture : L'année suivant une séparation, les femmes qui vivaient déjà dans un ménage endetté voient la capacité financière de leur ménage à tourner baisser de 1,77 point sur une échelle allant de 0 à 10, toutes choses égales par ailleurs.

## ◀ Conclusion sur les effets de genre de la séparation

Les hommes et les femmes séparés ont plus de risques de vivre dans des ménages avec des arriérés de paiement et des dettes. Ils estiment également qu'il est plus difficile de boucler les fins de mois et ils sont moins satisfaits de leur situation financière et de leur vie en général. Sur la plupart de ces points, les hommes sont un peu plus affectés que les femmes. Subissent-ils pour autant des inégalités de genre liées à la séparation ?

Au premier abord, celles-ci ne sont guère visibles. Une rupture affecte surtout le revenu disponible des femmes, et ce d'autant plus si elles vivent avec leurs enfants une fois séparées. Les hommes qui, en Suisse, sont souvent les pourvoyeurs principaux du ménage, sont bien moins concernés par une baisse de leur revenu. En outre, la séparation n'a, en tant que telle, pas d'effet sur leur niveau d'endettement ou d'arriérés de paiement ni sur leur capacité à joindre les deux bouts et leur satisfaction financière. En d'autres termes si les hommes sont plus endettés et insatisfaits, cela ne peut être attribué à la rupture. Cependant, nos résultats rendent aussi compte des effets genrés des nouveaux arrangements économiques mis sur pied après la séparation. Isolés, ces effets sont peu visibles mais ils sont particulièrement perceptibles lorsqu'ils se cumulent, comme chez les hommes qui suivent le schéma de constitution et de rupture familiale dominant. Avoir été le pourvoyeur principal du ménage préserve d'une baisse importante des revenus disponibles après la séparation mais ne pas vivre avec ses enfants et verser des pensions alimentaires accroît la probabilité de dettes et d'arriérés de paiement. Or ceux qui restent endettés ou avec des arriérés de paiement après la séparation voient leur capacité à boucler les fins de mois et leur satisfaction financière baisser. Les hommes étant plus nombreux dans ce cas, cela confirme en partie les inquiétudes concernant le risque d'endettement global et de difficultés financières des pères séparés.

La séparation a des conséquences plus nuancées chez les femmes. Certes, elle affecte davantage leur revenu disponible que celui des hommes, mais en ce qui concerne leur niveau d'endettement global, on peut distinguer trois situations. La première est celle des (rares) pourvoyeuses principales du ménage qui, en se séparant, entrent dans une logique d'émancipation économique et de reprise de contrôle financier. Bien que leur revenu diminue (mais dans une moindre mesure que celui des autres femmes), la rupture leur permet aussi de réduire leur niveau de dettes et d'arriérés de paiement et d'augmenter leur capacité à joindre les deux bouts et leur satisfaction financière. Ce résultat fait écho à ce que montraient Laura Cardia-Vonèche et Benoit Bastard dans les années 1980<sup>[50]</sup> : en se séparant, certaines femmes retrouvent une meilleure situation économique en se « libérant » d'un conjoint qui ne s'engageait pas financièrement pour la famille et qui constituait une charge, voire un risque d'instabilité financière. Comme l'a relevé François de Singly<sup>[51]</sup>, pour certaines femmes, la séparation s'inscrit dans une logique d'émancipation et de progression individuelle qui, nous le montrons ici, passe aussi par des dimensions économiques. La seconde situation, la moins confortable, est celle des femmes qui conservent des dettes et des arriérés de paiement après la séparation. Être dans cette situation affecte la capacité à boucler les fins de mois et la satisfaction financière. Mais comme la séparation n'a pas d'effet significatif sur leur niveau d'endettement et d'arriérés de paiement, nous pouvons faire l'hypothèse que leurs

[50] Laura CARDIA-VONÈCHE, Benoit BASTARD, *Du coût du divorce au prix du mariage*, Genève, CETEL, 1983.

[51] François de SINGLY, *Séparée. Vivre l'expérience de la rupture*, Armand Colin, 2011.

difficultés financières proviennent surtout du fait qu'elles mobilisent une part de leur revenu (déjà réduit par la séparation) pour faire face à leurs créances. En d'autres termes, ces difficultés sont sans doute le signe d'une gestion particulièrement difficile des dépenses et des créances. La troisième situation est celle des femmes qui suivent le schéma familial et de rupture dominant. Leur situation économique objective est moins bonne que celles des hommes dans la même situation. Avoir été mariée et obtenir la garde des enfants réduit encore plus le revenu disponible après la séparation et recevoir de l'argent d'autres ménages augmente les risques d'arriérés de paiement. Pourtant, les deux premières caractéristiques compensent les conséquences négatives de la séparation sur leur capacité de gestion et leur niveau satisfaction, ce qui permet peut-être de comprendre un peu mieux pourquoi leur situation paraît moins problématique que celle des pères. Ces effets protecteurs s'expliquent-ils par le fait que l'autoévaluation financière est influencée par des facteurs non monétaires ou des variables non intégrées dans notre modèle explicatif ? Une étude plus poussée sur la situation économique des personnes endettées après la rupture mériterait d'être menée, car si notre analyse permet de saisir les effets genrés d'une rupture conjugale, elle isole les facteurs explicatifs les uns des autres, ce qui rend plus difficile l'appréhension de la situation économique de populations spécifiques, celle-ci étant le résultat du cumul d'un certain nombre d'effets.